

**Semaine du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**ASSEMBLÉE NATIONALE – CRÉATION D’UN GROUPE CONSACRÉ AUX QUESTIONS ULTRAMARINES AU SEIN DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE À L’INITIATIVE DU DÉPUTÉ GUADELOUPÉEN OLIVIER SERVA**

Olivier Serva, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Guadeloupe, a été réélu samedi 18 juin pour la prochaine législature (2022-2027).

Interviewé par la presse (*France TV La 1<sup>ère</sup>*), le député a annoncé la création d’un groupe politique entièrement dédié aux problématiques ultramarines au sein de l’Assemblée nationale. Max Mathiasin, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Guadeloupe, serait également à l’œuvre dans la création de ce groupe, provisoirement appelé « *UTIL* » (Ultramarins, Territoires, Insularités et Libertés).

L’objectif est de rassembler des élus ultramarins, mais également des députés corses, issus du groupe politique « Libertés et territoires » ou de centre-droit. Plusieurs députés ultramarins, de Saint-Pierre et Miquelon, Martinique, Mayotte et Wallis-et-Futuna, ont déjà fait savoir leur intention de rejoindre ce groupe qui pourrait comprendre entre 17 et 25 députés.

Pour mémoire, pour former un groupe au sein de l’Assemblée nationale, un minimum de 15 députés est nécessaire. La formation en groupe politique offrirait, à titre d’exemple, un temps de parole plus important pour les députés membres.

Le député Serva a souligné sa volonté de former une opposition « *constructive* », autour de « *discussions* » et de « *compréhension* » des problématiques propres aux territoires d’Outre-mer.

**ETS – APRES UNE PREMIERE TENTATIVE MANQUEE, LE PARLEMENT EUROPEEN ADOPTE SA POSITION SUR LA REVISION DU MARCHE CARBONE DE L’UE**

L’InfoRUP de la semaine du 13 au 17 juin 2022 avait rapporté que le mercredi 8 juin, la session de votes au Parlement européen avait abouti au rejet du rapport relatif à la révision du système d’échange de quotas d’émission, appelé « ETS » en anglais ou « SEQE » en français.

Cette proposition de révision du SEQE s’inscrit dans le cadre du paquet législatif « Fit for 55 ». Celui-ci vise à mettre l’Union européenne sur la voie d’une réduction de ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d’au moins 55% d’ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

Le SEQE est un mécanisme de droits d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) mis en œuvre au sein de l'UE dans le cadre de la ratification du protocole de Kyōto de 1997, accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il met en place une limitation des gaz à émettre et un marché du carbone, permettant à chaque entreprise d'acheter ou de vendre des quotas d'émission. Les entreprises qui polluent moins sont ainsi récompensées, tandis que celles qui ont dépassé leurs plafonds d'émissions doivent acheter des quotas d'émission auprès d'entreprises plus vertueuses sur le plan environnemental.

À la suite du rejet de la proposition de révision du SEQE, en raison de divisions entre les groupes politiques sur certains amendements majeurs, s'en sont suivies deux semaines de négociations.

Finalement, les groupes PPE, S&D et Renew Europe se sont accordés sur de nouveaux compromis concernant les points problématiques, notamment l'élimination progressive des quotas d'émission gratuits pour les secteurs couverts par le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (CBAM) et le niveau d'ambition du système SEQE.

Rassemblés à Bruxelles dans le cadre d'une mini-session plénière du Parlement européen le mercredi 22 juin 2022, les eurodéputés ont finalement adopté à une large majorité (439 voix pour, 157 contre et 32 abstentions) le rapport de Peter Liese (PPE, allemand) relatif à la révision du SEQE de l'Union européenne, quatorze jours après ce premier essai infructueux.

Cette adoption comprend l'inclusion dans le SEQE des émissions issues des navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 5 000 tonnes, point de tension lors du vote initial.

L'approche finalement retenue par le Parlement européen est plus ambitieuse que celle proposée par la Commission européenne, que ce soit en termes de calendrier ou de champ d'application.

En effet, les eurodéputés se sont accordés pour que le système SEQE englobe 100% des émissions des trajets intra-européens à partir de 2024 et 50% des émissions des trajets extra-européens de 2024 à 2026.

À partir de 2027, les émissions de tous les trajets devraient donc être couvertes à 100%, avec des dérogations possibles pour les pays non-membres de l'UE, où la couverture pourrait être réduite à 50% sous certaines conditions. De plus, le système serait étendu aux navires d'une capacité de transport égale ou supérieure à 400 tonnes.

Le Parlement européen souhaite également que les émissions de GES autres que le CO<sub>2</sub> soient incluses dans le SEQE, comme le méthane et les oxydes d'azote. La Commission européenne serait ainsi tenue d'adopter, au plus tard le 1er juillet 2023, des actes délégués précisant les méthodes de déclaration des émissions de GES autres que celles de CO<sub>2</sub>.

Le texte adopté prévoit aussi une dérogation pour les régions ultrapériphériques. Jusqu'au 31 décembre 2029, les compagnies maritimes pourraient restituer 55% de quotas en moins pour les voyages entre un port situé dans une région ultrapériphérique d'un État membre et un port situé dans le même État membre en dehors de cette région ultrapériphérique, y compris entre deux ports différents situés dans des régions ultrapériphériques différentes du même État membre.

Le Conseil de l'Union européenne devrait quant à lui adopter sa position lors du Conseil Environnement qui se tiendra le mardi 28 juin 2022.

**AGENDA DE LA SEMAINE**  
Semaine du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne	Autres événements
<i>Lundi</i> 27/06		Commission Environnement  Présentation par la Commission de son rapport sur la réciprocité des normes dans les échanges commerciaux.		Événement virtuel POLITICO sur "Le renouveau de l'édition de gènes : la solution au changement climatique et à la sécurité alimentaire ?"
<i>Mardi</i> 28/06	Conseil de l'UE, réunion des ministres européens de l'Environnement,  Textes du paquet climat, dont le règlement sur les puits de carbone (Lulucf), le règlement sur la déforestation importée et la révision du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE de l'UE).			
<i>Mercredi</i> 29/06		Commission Environnement  Présentation par la commissaire Stella Kyriakides de la proposition législative sur l'usage durable des pesticides et présentation par le commissaire Sinkevičius du règlement sur la restauration de la nature.		
<i>Jeudi</i> 30/06			Le commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, participe à une réunion du groupe politique CRE sur la sécurité alimentaire à Rome.	
<i>Vendredi</i> 01/07			Visite du Collège des commissaires en République tchèque à l'occasion du lancement	

			de la présidence tchèque du Conseil de l'UE	
--	--	--	--	--